

**PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

**N° EFR-20-003523**

**Valable 5 ans à compter du 28 octobre 2020**

<b>Demandeur</b>	SAINT CLAIR TEXTILES 415 Avenue de Savoie 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR France
<b>Référence commerciale</b>	ECOMESH
<b>Description sommaire fournie par le demandeur</b>	Toile, ignifugée dans la masse, composée d'un support textile en polyester et d'une enduction sur les deux faces de polymères organiques acrylique/polyuréthane avec charges ignifugeantes, pigments et additifs.
<b>Masse surfacique déterminée par le laboratoire</b>	225 g/m <sup>2</sup> ± 10%
<b>Épaisseur mesurée par le laboratoire</b>	0,35 mm ± 10%
<b>Coloris</b>	Blanc
<b>Utilisation</b>	Applications intérieures type : grille de protection, masquage, décoration et aménagement d'intérieur type fond de vitrines / magasins / stands / roller blind

**Nature des essais :**

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- **NF P 92-504 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

**Classement :**

**M1**

**Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986)** : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-20-BE-003523 du 06 novembre 2020.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 06 novembre 2020

13/11/2020

X

Laure BARBIER

Chargé d'affaire  
Signé par : Laure BARBIER

X

Lise RODIER

Superviseur Essais " Réaction au feu "  
Signé par : Lise RODIER